

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 12 décembre 2024**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE**  
**DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 25  
Votants : 29

**D24.067**

L'an deux mille vingt-quatre,  
le douze décembre,  
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

**Absents** : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, SAGNET-POUGET Valérie, POQUET Pascal, RODIER Yves (pouvoir à CABIROU Christian), SALENDRES Jean-Sébastien, FERNANDEZ Florence (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à JACQUES Jérôme), DE SOUSA Guy et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D24.067: APPROBATION DE LA CONVENTION MICRO-FOLIE 2025**

Monsieur le Président rappelle que la CC ALCT a, dans le cadre de sa compétence supplémentaire « Politique et actions de développement culturel » défini d'intérêt communautaire l'accueil de la micro-folie départementale.

Pour rappel, la micro-folie est un musée numérique itinérant à destination du public scolaire mais également de tout public. Le prestataire qui assure le déploiement sur le Département de la Lozère est l'association Num'ncoop.

La micro-folie en 2025 sera accueillie du 7/01/2025 au 31/01/2025 à La Canourgue (salle du lycée Louis Pasteur) et du 5/02/2025 au 7/03/2025 à Chanac (à la bibliothèque).

Afin de définir les modalités d'accueil de la micro-folie 2025, une convention de partenariat doit être établie entre l'association Num'ncoop et la CC ALCT. Le projet de convention qui a été adressé aux conseillers communautaires est présenté.

A noter qu'une convention tripartite sera également établie pour l'occupation des lieux précités d'une part avec le lycée (LEGTPA Louis Pasteur) et d'autre part avec la commune, la CC ALCT et Num'ncoop.

Le budget prévisionnel de cette opération entièrement financée par la CC ALCT est le suivant :  
Rémunération de Num'ncoop = 4 050€  
Location de la salle du lycée = 1 050€  
Assurance = 600 €  
Transport des scolaires = 800 € (400 € en 2024 / 755 € en 2023)

A noter que dans le cadre de la convention Territoire Educatif Rural (TER OUEST), une demande de subvention peut être déposée.

**Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

**Vu l'arrêté préfectoral du 29/07/2022 fixant les statuts de la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn,**

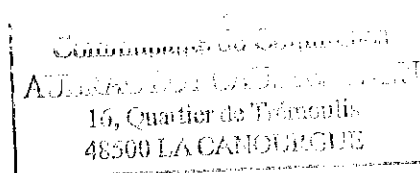
**APPROUVE** le projet de convention ci-annexé.

**DECIDE** de demander une subvention dans le cadre du Territoire Educatif Rural OUEST,

**AUTORISE ET DONNE DELEGATION** à Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer la convention ainsi que les conventions d'occupations des locaux, à faire toute demande de subvention et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 13 décembre 2024,  
Le Président,



**Jean-Claude SALEIL**



Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 048-200069268-20241212-D24\_067-DE



## CONVENTION DE PARTENARIAT Accueil de la MICROFOLIE LOZERIENNE en territoire Aubrac-Lot-Causse-Tarn

### Entre les soussignés :

#### Num'n Coop

N° de Siret : 829992510

Adresse : 12, rue Albert Einstein 48000

MENDE

Représenté par : Alban TIBERGHEN agissant

en sa qualité de Président

Adresse : 12, rue Albert Einstein 48000

MENDE

Téléphone : 04 48 25 00 23

mail : [alban@numncoop.fr](mailto:alban@numncoop.fr)

Ci-après dénommée **Num'n coop**

#### Communauté de Communes Aubrac-Lot- Causse-Tarn

N° de SIRET : 200 069 268 00197 Code APE :  
8411Z

Représenté par : Mr Jean-Claude SALEIL

agissant en sa qualité de Président

Dûment habilité à signer la convention par la  
délibération du 12/12/2024 (D24 XXX)

Adresse : quartier de Tremoulis 48500 LA  
CANOURGUE

Téléphone : 04.66.31.41.23

mail : [contact@ccalct.fr](mailto:contact@ccalct.fr)

dénommée **CCALCT**

### d'une part

### d'autre part,

&

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### Clauses générales de partenariat :

#### 1. OBJET

Les parties se sont rapprochées afin de mettre en œuvre la MICRO FOLIE LOZERIENNE, musée numérique itinérant sur le principe duquel la communauté de Communes Aubrac-Lot-Causse-Tarn s'est engagée à accueillir (D81.086) sur son territoire. Le prestataire retenu sur le Département de la Lozère est l'association Num'ncoop.

#### 2. CALENDRIER 2024

Il est convenu par les deux parties, que l'opération MICRO-FOLIE LOZÈRE se déploiera sur le territoire CCALCT en 2025 :

- A La Canourgue , du 7/01 au 31/01/25 soit 4 semaines, ouverture au public aux scolaires

Les visites auront lieu sur la plage horaires 9h-17h30 et journalière le mardi et du jeudi au samedi  
Déploiement à CHANAC, du 5/02/24 au 7/03, soit 5 semaines avec 2 semaines de vacances d'hiver  
au milieu (9 au 26 février)

Les visites auront lieu sur la plage horaires 9h-17h30 et journalière le mardi et du jeudi au samedi  
La commune souhaite également organiser 1 à 2 soirées.

### 3. MÉDIATION

La médiatrice numérique embauchée par Num'n Coop sera chargée d'animer la MICRO-FOLIE LOZÈRE (médiation spécifique adaptée à chacun des publics), de prendre contact avec les différentes structures du territoire et de gérer les réservations.

La CCALCT sera tenue informée du calendrier opérationnel pendant la durée d'accueil et un bilan qualitatif et quantitatif sera fourni à la CCALCT au terme de l'accueil sur le territoire

### 4. MATERIEL ET EQUIPEMENT

L'ensemble du matériel nécessaire au musée numérique sera fourni par Num'n Coop. Num'n Coop aura la charge d'assurer ce matériel.

### 5. COMMUNICATION

Num'n Coop concevra la communication et après validation par la CCALCT, la diffusera conjointement avec la CCALCT (site internet communautaire, des communes membres et Office de tourisme intercommunal).

La communauté de communes fournira à Num'n coop son carnet d'adresse mailing via l'Office de Tourisme intercommunal. En revanche, Num'n coop s'engage à ne pas le réutiliser pour tout autre opération que le cadre précis de la Micro Folie.

L'ensemble des partenaires s'engage à diffuser au mieux les éléments de communication relatif au succès de l'opération.

### 6. CONDITIONS FINANCIERES

La CCALCT s'est engagée sur le principe d'un montant hebdomadaire de 450€. Le règlement se fera par virement administratif à l'ordre de Num'n Coop dans un délai de 30 jours par le Trésor Public. Un RIB sera joint à la facture qui devra être déposé sur la plateforme Chorus : <https://chorus-pro.gouv.fr>

Dans le cadre d'un déploiement dans des locaux communautaires ou non communautaires (cas du Legtpa / Région Occitanie), la CCALCT s'engage à assurer le bon déroulement du déploiement en termes de garanties et d'assurance.

### 7. LITIGES

Les parties conviennent de régler prioritairement tout litige lié à l'interprétation de tout ou partie de la présente convention à l'amiable, avant d'en référer aux tribunaux compétents.

Fait à La Canourgue, le XX/12/2025 en deux exemplaires.

*Signatures des parties, précédées de la mention « lu et approuvé »*

Pour la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn  
Le Président Jean-Claude SALEIL

pour Num'n Coop  
Alban TIBERGHIEEN

Lu et approuvé

Lu et approuvé